

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 18 février 2020 à 20h

L'an deux mille vingt, le dix-huit février à 20h, le Conseil Municipal, convoqué le 10 février 2020 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 15 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SERVER Séverine, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés 2 COURTADE Christine (pouvoir donné à J.C. BOURIAT) et LEJEUNE Jean-Louis (pouvoir donné à J.L. COUTENET).

Absents 2 COFFIN Pascal et DEAT-PLACETTE Olivier

La convocation a été affichée le 10 février 2020. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n°1 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme article 8 (Pau) 2019 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°18EF002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux Avenue des Moulins (RD 213).

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Article 8 (Pau) 2019 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;
- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

▪ montant des travaux TTC:	86 192,64 €
▪ assistance MOA, MOE, imprévus :	8 619,26 €
▪ actes notariés :	690,00 €
▪ frais de gestion du SDEPA :	3 591,36 €
▪ TOTAL :	99 093,26 €
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

▪ participation concessionnaire :	31 879,97 €
1. participation syndicat :	31 879,97 €
▪ TVA préfinancée par SDEPA:	15 801,98 €
▪ participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres :	15 939,98 €
▪ participation de la commune aux frais de gestion :	3 591,36 €
▪ TOTAL :	99 093,26 €

- **DIT** que la participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Le SDEPA pourra demander à la commune un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Présents : 15 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0

.....

Délibération n°2 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19EP073

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public lié à l'enfouissement Avenue des Moulins (RD 213) – (lié affaire 18EF002).

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Rénovation EP (Département) 2020 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;
- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

▪ montant des travaux TTC:	52 960,10 €
▪ assistance MOA, MOE, imprévus :	5 296,01 €
▪ frais de gestion du SDEPA :	2 206,67 €
▪ TOTAL :	60 462,78 €
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• participation département :	15 000,00 €
▪ FCTVA:	9 556,33 €
▪ participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres :	33 699,78 €
▪ participation de la commune aux frais de gestion :	2 206,67 €
▪ TOTAL :	60 462,78 €
- **DIT** que la participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. Le SDEPA pourra demander à la commune un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.
- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Présents : 15 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0

Délibération n°3 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19REP047

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux : EP lié au 19EF051 Deuxième tranche suite aménagement APGL.

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Rénovation Éclairage Public (Département) 2020 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;
- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

▪ montant des travaux TTC:	52 558,30 €
▪ assistance MOA, MOE, imprévus :	5 255,83 €
▪ frais de gestion du SDEPA :	2 189,93 €
▪ TOTAL :	60 004,06 €
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• participation département :	15 000,00 €
▪ FCTVA:	9 483,83 €
▪ participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres :	33 330,30 €
▪ participation de la commune aux frais de gestion :	2 189,93 €
▪ TOTAL :	60 004,06 €
- **DIT** que la participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. Le SDEPA pourra demander à la commune un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.
- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Présents : 15 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0

Délibération n°4 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme article 8 (Pau) 2020 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19EF051

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux : **Enfouissement Avenue des Moulins (RD213) deuxième partie de l'aménagement avec APGL.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Article 8 (Pau) 2020 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;
- **APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

▪ montant des travaux TTC:	75 879,47 €
▪ assistance MOA, MOE, imprévus :	7 587,95 €
▪ frais de gestion du SDEPA :	3 161,64 €
▪ TOTAL :	86 629,06 €
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• participation concessionnaire:	27 822,47 €
• participation département :	27 822,47 €
▪ FCTVA préfinancée par SDEPA:	13 911,24 €
▪ participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres :	13 911,24 €
▪ participation de la commune aux frais de gestion :	3 161,64 €
▪ TOTAL :	86 629,06 €
- **DIT** que la participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. Le SDEPA pourra demander à la commune un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.
- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Présents : 15 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0

Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h20

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme article 8 (Pau) 2019 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°18EF002**
- **Délibération n°2 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme Renovation EP (DEPARTEMENT) 2020 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19EP073**
- **Délibération n°3 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme Renovation EP (DEPARTEMENT) 2020 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19REP047**
- **Délibération n°4 : ÉLECTRIFICATION RURALE – Programme article 8 (Pau) 2020 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n°19EF051**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire	
Madame Geneviève CAMBET,	
Monsieur Bernard CAPELLE,	
Monsieur Jean-Louis COUTENET,	
Madame Sylvie ZEROUAL,	
Madame Suzanne ARTIGANAVE,	
Monsieur Michel BARDOCHAN,	
Madame Nicole GIL,	
Monsieur Romain KALVIKOWSKI,	
Madame Bernadette LIMERAT,	
Madame Sandrine MENGEOLE,	
Madame Claire PUPION,	
Madame Séverine SERVER,	
Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,	
Monsieur Christophe SOULAGNET	